



ORDRE DE L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION

Leur réussite, notre devoir

GUIDE DE MISE EN CANDIDATURE

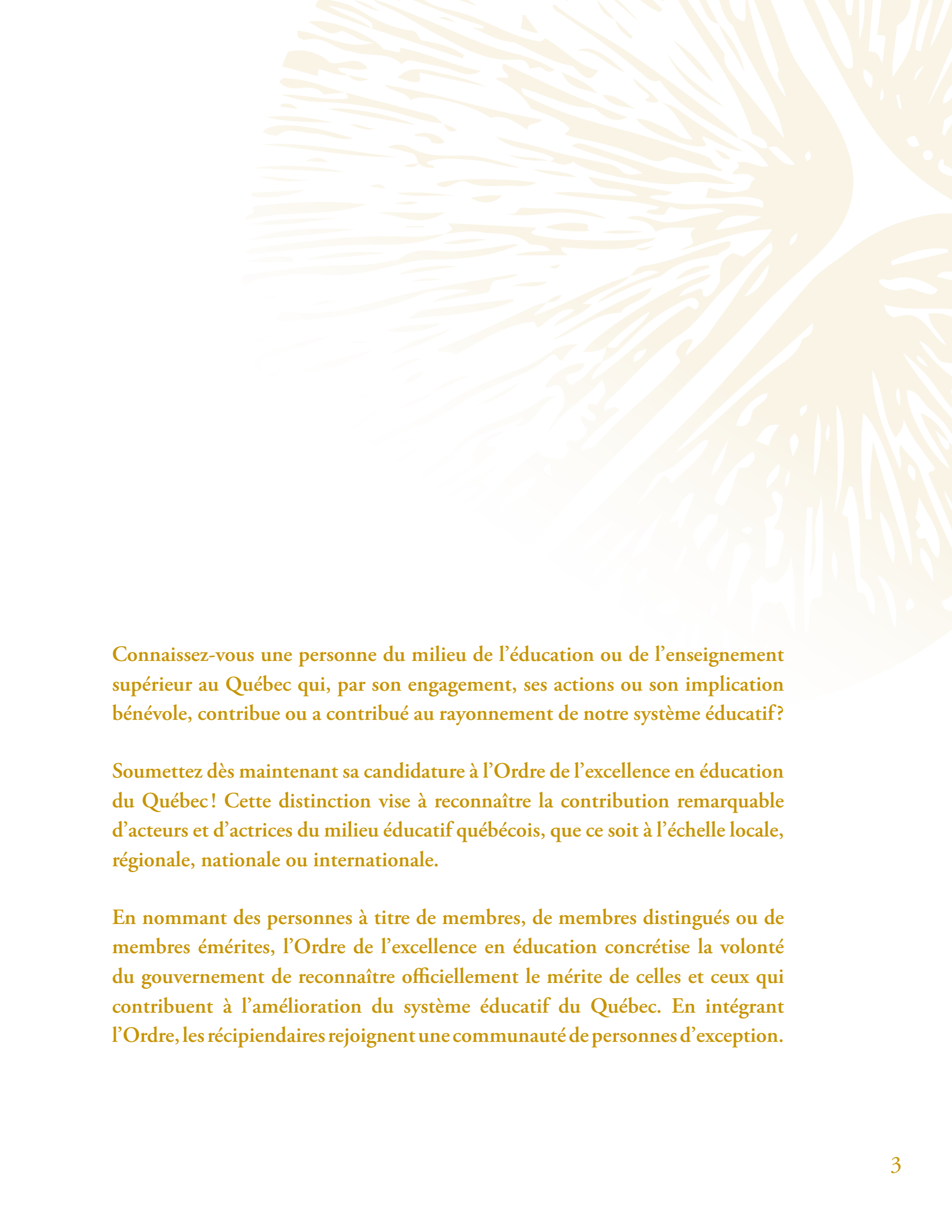
Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation.

Renseignements généraux

Direction des communications
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone: 418 643-7095
Ligne sans frais: 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site [Quebec.ca](https://quebec.ca).

Ministère de l'Éducation, 2026



Connaissez-vous une personne du milieu de l'éducation ou de l'enseignement supérieur au Québec qui, par son engagement, ses actions ou son implication bénévole, contribue ou a contribué au rayonnement de notre système éducatif?

Soumettez dès maintenant sa candidature à l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec! Cette distinction vise à reconnaître la contribution remarquable d'acteurs et d'actrices du milieu éducatif québécois, que ce soit à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale.

En nommant des personnes à titre de membres, de membres distingués ou de membres émérites, l'Ordre de l'excellence en éducation concrétise la volonté du gouvernement de reconnaître officiellement le mérite de celles et ceux qui contribuent à l'amélioration du système éducatif du Québec. En intégrant l'Ordre, les récipiendaires rejoignent une communauté de personnes d'exception.

L'Ordre d'excellence en éducation se décline en trois titres permettant une progression pour ses membres, qui peuvent ainsi être récompensés plus d'une fois pour leur contribution à l'avancement de la cause de l'éducation. Les trois titres sont les suivants :



Membre

Le titre de membre est décerné à une personne nommée par les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, sur la recommandation du Conseil de l'Ordre de l'excellence en éducation, en reconnaissance de sa contribution significative au système éducatif québécois.



Membre distingué

Le titre de membre distingué récompense la contribution d'envergure d'une personne au système éducatif du Québec. Une personne peut être directement nommée membre distinguée sur recommandation du Conseil de l'Ordre. Une promotion au titre de membre distingué est également possible cinq ans après la nomination à titre de membre.



Membre émérite

Le titre de membre émérite constitue la plus haute distinction de l'Ordre. Il récompense une contribution exceptionnelle au système éducatif du Québec et à son rayonnement. Une personne peut être directement nommée membre émérite sur recommandation du Conseil de l'Ordre. Une promotion au titre de membre émérite est également possible cinq ans après la nomination ou la promotion au titre de membre distingué.

Les insignes de l'Ordre sont une création et l'œuvre de M^{me} Christine Larochelle, artiste joaillière. Réalisés en bronze, ils sont inspirés de l'iris versicolore, emblème floral officiel du Québec. Les couleurs choisies pour les rubans des insignes sont le violet, couleur de la connaissance symbolisant aussi le sérieux, et le bleu du drapeau du Québec, symbole de calme, de sagesse et de liberté.



CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. La personne dont la candidature est proposée doit être née au Québec ou y résider **et** contribuer ou avoir contribué de façon significative au développement, à l'amélioration ou au rayonnement du système éducatif québécois.
2. La candidature doit reposer sur un ensemble de réalisations et d'actions qui ont été accomplies par la personne et qui permettent de témoigner :
 - du caractère innovateur et distinctif de la contribution de la personne proposée ;
 - des retombées concrètes de sa contribution dans son milieu ;
 - du rayonnement et de la reconnaissance de cette contribution dans le milieu éducatif ou dans la société ;
 - de la pérennité des réalisations et des actions de cette personne.
3. Une candidature à titre posthume peut être présentée.

EXCLUSION

Ne peut être candidate à l'Ordre la personne qui dépose sa propre candidature.

PROPOSITION D'UNE CANDIDATURE

Une candidature peut être déposée par :

- **toute personne représentant la direction d'une organisation scolaire ou d'un établissement d'enseignement supérieur, soit :**

- un centre de services scolaire ou une commission scolaire;
- une école du secteur des jeunes, primaire ou secondaire, publique ou privée;
- un centre de formation générale des adultes ou de formation professionnelle;
- un organisme scolaire autochtone;
- un collège d'enseignement général ou professionnel;
- un établissement d'enseignement collégial privé;
- un établissement d'enseignement universitaire.

- **toute autre personne du public.**

Les personnes qui n'occupent pas une fonction de direction dans une organisation scolaire ou un établissement d'enseignement supérieur **doivent obtenir l'appui formel** d'une personne exerçant une telle fonction, sous forme d'une **lettre d'appui***, pour déposer une candidature.

À titre d'exemple, cette tierce personne peut notamment être :

- un ou une membre de la direction d'une école, d'un établissement d'enseignement collégial, d'un centre de services scolaire ou d'une commission scolaire;
- le président ou la présidente d'un conseil d'établissement ou d'administration d'un centre de services scolaire, d'un conseil des commissaires d'une commission scolaire ou d'un organisme scolaire autochtone;
- un ou une membre du rectorat d'un établissement universitaire;
- une personne responsable d'une unité administrative, d'un département ou d'une faculté dans un cégep ou une université.

*** La lettre d'appui doit être rédigée en français.**

INSTRUCTIONS RELATIVES AU DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

Le [formulaire de mise en candidature](#) doit être rempli en ligne.

Avant de commencer, assurez-vous d'avoir en main toutes les informations et documents concernant la personne proposée, soit :

- ses coordonnées personnelles ou professionnelles ;
- sa dernière activité professionnelle ou bénévole et son activité actuelle ;
- les réalisations et les actions qui motivent sa mise en candidature (détails aux pages suivantes) ;
- les informations détaillées requises sur la personne appuyant la candidature ;
- toute autre pièce pertinente pouvant étayer la candidature.

RAPPEL IMPORTANT

Pour que le dossier de candidature soit considéré comme complet :

1. Vous devez remplir toutes les sections du formulaire et vous assurer que toutes les informations et coordonnées sont exactes et à jour ;
2. Vous devez fournir des réponses concernant les quatre critères d'évaluation (explications aux pages suivantes) ;
3. Vous devez joindre la lettre de la tierce personne qui appuie la candidature, le cas échéant ;
4. Vous pouvez également déposer jusqu'à trois autres documents jugés pertinents, pour un maximum de trois pages au total.

Quand vous avez la certitude que le dossier est complet, cliquez sur le bouton « Soumettre ».
Vous recevrez alors un courriel de confirmation.

Toute candidature incomplète, notamment lorsqu'un formulaire n'est pas dûment rempli ou qu'une lettre d'appui requise est absente, ne sera pas soumise à l'évaluation du Conseil de l'Ordre.

RÉDACTION DE LA MISE EN CANDIDATURE

La mise en candidature est l'occasion de décrire très précisément et de manière convaincante les réalisations et les actions de la personne proposée. La rédaction doit permettre de juger de l'excellence de la contribution de celle-ci. Les renseignements fournis doivent également permettre d'apprécier la portée et la valeur de sa contribution au système éducatif québécois.

Aide à la rédaction concernant les quatre critères permettant d'évaluer les candidatures

Les quatre critères suivants servent à évaluer les candidatures soumises à l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec. Pour chacun d'eux, privilégiez une description factuelle et illustrée par des exemples concrets, des résultats observables, des réalisations mesurables ou des faits permettant de démontrer l'ampleur de la contribution de la candidate ou du candidat.

1. Innovation

Concernant **le caractère novateur ou distinctif** de la contribution de la personne proposée, vous pouvez vous inspirer des questions suivantes (**maximum de 250 mots**) :

- En quoi les réalisations ou les actions de la personne proposée démontrent-elles de la créativité, de l'originalité ou un caractère distinctif (pratique, idée, stratégie, connaissance, etc.) en comparaison de ce qui se faisait ou se fait habituellement ?
- De quelles façons ces réalisations ou ces actions se démarquent-elles ?
- En quoi la contribution de la personne a-t-elle changé les façons de faire ou de penser ?
- Cette innovation ou cette nouvelle manière de faire a-t-elle inspiré d'autres personnes ou organisations ?
- Peut-on démontrer le caractère novateur à l'aide d'exemples concrets ?

2. Retombées

Concernant **les retombées** de la contribution de la personne dans son milieu, vous pouvez vous inspirer des questions suivantes (**maximum de 250 mots**) :

- En quoi ces réalisations et ces actions ont-elles eu des retombées concrètes et engendré des résultats ou une valeur ajoutée dans le milieu ? Quels résultats peuvent être démontrés (qualitatifs ou quantitatifs) ?
- Quels groupes, publics ou personnes ont bénéficié de cette contribution ?
- Ces réalisations et ces actions sont-elles accomplies en partenariat ou en collaboration avec d'autres personnes ? Si oui, lesquelles ?
- De quelles façons ces réalisations et ces actions ont-elles mobilisé d'autres personnes ou favorisé la cohésion dans le milieu ?

3. Rayonnement et reconnaissance

Concernant **le rayonnement et la reconnaissance** de cette contribution dans le milieu ou dans la société, vous pouvez vous inspirer des questions suivantes (**maximum de 250 mots**) :

- Jusqu'à quel point ces réalisations et ces actions dépassent-elles ce qui serait normalement attendu dans le cadre de l'emploi ou du mandat de la personne proposée ?
- En quoi les réalisations et les actions de la personne démontrent-elles qu'elle a été reconnue par le milieu de **l'éducation ou de l'enseignement** (distinction, invitation, reconnaissance, désignation comme personne-ressource, etc.) ?
- Ces réalisations et ces actions ont-elles eu des retombées dans la communauté **éducative**, que ce soit sur la scène locale, régionale, nationale ou internationale ? Par exemple, sont-elles citées en exemple ou reproduites dans différents milieux ou régions au Québec ou ailleurs ?
- En quoi la contribution contribue-t-elle au rayonnement du système éducatif québécois ?

Il est à noter que le Conseil de l'Ordre tient compte du contexte professionnel et de la catégorie d'emploi de la personne proposée dans l'appréciation de ce critère.

4. Pérennité

Concernant **la pérennité** des réalisations et des actions de la personne proposée, vous pouvez vous inspirer des questions suivantes (**maximum de 250 mots**) :

- Ces réalisations et ces actions s'inscrivent-elles dans la durée ?
- Quelles traces la personne laisse-t-elle ou laissera-t-elle dans le milieu de **l'éducation ou de l'enseignement** au Québec ou la société en général ?
- Les actions mises en place sont-elles toujours en vigueur ou intégrées aux pratiques ou à l'organisation ?
- Quels éléments permettent de croire que les retombées de sa contribution se maintiendront dans le temps ?

Vous souhaitez décrire d'autres expériences pertinentes ou faits saillants que vous jugez dignes de mention concernant la personne proposée ?

Vous pouvez le faire en présentant un ou des documents complémentaires, comme un curriculum vitae, une liste de réalisations, une preuve de distinction déjà reçue ou tout autre document pertinent pour appuyer la candidature. Vous pourrez déposer ce ou ces documents (jusqu'à trois documents, pour un maximum de trois pages au total, en format Word ou PDF) à l'étape 8 du formulaire en ligne.

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Chaque candidature est évaluée par le Conseil de l'Ordre de l'excellence en éducation. Composé de 10 membres, le Conseil est institué dans le but de conseiller les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relativement à la nomination de nouveaux membres de l'Ordre ou à la promotion d'un membre actuel à l'un des titres de l'Ordre.

Chaque année, le Conseil de l'Ordre évalue chaque candidature au mérite et justifie dans un avis écrit aux ministres chacune des recommandations qu'il émet. Les critères retenus pour l'analyse des candidatures sont ceux explicités ci-dessus.

À l'issue de ses travaux, le Conseil transmet aux ministres un avis motivé pour recommander la désignation ou la promotion des nouveaux membres de l'Ordre. Le choix final des personnes nommées membres de l'Ordre demeure toutefois la prérogative des ministres.

DATE LIMITE

Pour connaître les dates de la période de mise en candidature de l'Ordre de l'excellence en éducation, visitez la [page Web de l'Ordre](#).

QUE SE PASSERA-T-IL ENSUITE?

Les noms des nouveaux récipiendaires de l'Ordre de l'excellence en éducation seront dévoilés au printemps de l'année suivant la mise en candidature. Durant cette même année, les récipiendaires seront invités à recevoir leur insigne lors d'une cérémonie. **Seuls les récipiendaires seront contactés.**

Nous vous invitons à suivre les réseaux sociaux du ministère de l'Éducation et à consulter Quebec.ca pour connaître les nominations récentes.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En remplissant le formulaire en ligne, vous consentez à ce que le ministère de l'Éducation recueille votre nom et vos coordonnées dans le but de traiter la proposition de nomination ou de promotion que vous déposez. Seuls les membres du Conseil de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec et les membres autorisés du personnel du Ministère y auront accès. Si vous refusez de fournir vos renseignements personnels, vous ne pourrez pas soumettre la proposition de nomination ou de promotion à l'Ordre. Il en va de même si vous refusez de transmettre les renseignements concernant la personne pour laquelle vous soumettez une proposition de candidature ou de promotion, ou encore ceux qui concernent la personne qui appuie la proposition. Il est possible de consulter ou de demander la rectification de renseignements personnels selon les limites légales prévues.

NOUS JOINDRE

Pour toute question ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : oe@education.gouv.qc.ca.

